

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2016
N° 32/2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE QUATRE AVRIL

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIETRICH F., DIBON C., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E. à CAILLAT G., ZANNI B. à MENDEZ M.

ABSENTE : KOENIG S

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame MILET Fabienne est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

TARIFS SCOLARITE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Sur proposition de la commission éducation du 2 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien à l'identique des contributions versées par la commune dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires. Les tarifs ci-après indiqués s'appliqueront pour l'année scolaire 2016-2017.

Fournitures scolaires :

- | | |
|---|----------|
| - crédit par enfant | 33,30 € |
| - crédit global par enfant | 10.30 € |
| - crédit livres écoles primaires par enfant | 6.60 € |
| - crédit photocopies école maternelle | 175,75 € |

Le crédit global, le crédit par enfant, le crédit livres et le crédit photocopies de l'école maternelle ne seront pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

Classe de découverte :

- aide de 18.7 € par enfant et par jour pour 10 jours avec nuitées pour une classe (ou pour 5 jours avec nuitées pour 2 classes).

Participation familles pour le ski :

- 2.6 € sont demandés aux familles (stable) par sortie.

Crédit éveil école maternelle : 565 €

Noël école maternelle :

- | | |
|---------------|----------|
| - spectacle | 620 € |
| - crédit Noël | 227,25 € |

Noël écoles primaires
- spectacle (par école) 268 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 11 avril 2016

Le Maire,
Jacques NIVON

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification


